



Séance du 27 mai 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE VINGT-SEPT MAI

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER, Maire d'Héricourt

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Christophe VAILLANT- Adjoints , Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Martial DUCASSE, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Etienne BOURQUIN, Leïla SCHOTT, Rémi ENDERLIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Jean-Claude ANCELIN, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, Anne-Marie BOUCHE - Conseillers.

Nbre de membres présents :
32

Excusés : Mmes, MM. Dominique VARESCHARD, Pierre-Yves SUTTER, Catherine FORTES

Nbre de suffrages exprimés :
35

Absent :

Procurations : Mme Dominique VARESCHARD à Mme Martine PEQUIGNOT
M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN
Mme Catherine FORTES à Mme Patricia BURGUNDER

Mme Martine PEQUIGNOT est nommée Secrétaire de Séance

N°053/2024
VW/0020032

Objet : Tarifs publics basés sur l'année scolaire 2024/2025

- **Centre Socioculturel Simone Signoret**
- **Manifestations culturelles**

Le Maire expose que comme chaque année à pareille époque, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur l'évolution **des tarifs des services publics dont l'application** correspond à l'année scolaire.

Le premier point de ce rapport concerne les tarifs du Centre Socioculturel Simone Signoret qu'il est proposé de maintenir au même niveau que ceux de l'année dernière. Il est rappelé que les tarifs municipaux n'ont pas évolué depuis 2012.

Il est rappelé également que les tarifs des « **Activités Clubs** » divisés en trois catégories (A, B et C selon les prestations fournies) sont assis sur les revenus des familles et déterminés en fonction des tranches de quotient familial servant de base de calcul de l'impôt sur le revenu.

Les tarifs des « **Centres de Loisirs Sans Hébergement/Action famille/Sortie ponctuelles** » sont maintenus. La situation financière des familles est prise en compte par le biais des bons vacances.

Les tarifs de la **carte d'usager, prestations diverses** (vente de boissons, friandises, repas...) **et consultation Internet** restent également à leur valeur 2023-2024.

A noter que depuis le 1^{er} septembre 2019, la **Carte Avantage Jeunes** d'un coût de 9€ est offerte par la Ville d'Héricourt aux jeunes héricourtois (299 cartes distribuées en 2023). Cette carte destinée aux moins de 30 ans permet de découvrir la culture, le sport et de bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne.

CENTRE SOCIOCULTUREL SIMONE SIGNORET

Application au 1^{er} Septembre 2024

CARTE D'USAGER	Pour mémoire 2023-2024	2024-2025
	Tarif annuel	Tarif annuel
Jeune de moins de 18 ans	3,00	3,00
Adulte	7,00	7,00
Famille	13,50	13,50

Carte réservée aux seules personnes physiques (pas d'adhésion collective), nécessaire pour toute activité

ACTIVITES CLUBS	Pour mémoire 2023-2024		2024-2025	
	Tarif trimestriel		Tarif trimestriel	
	Tarif de base	2ème inscrip. (-10 %)	Tarif de base	2ème inscrip. (- 10 %)
HERICOURTOIS Adulte				
	Tarif A	68,00	61,00	68,00
	Tarif B	40,50	36,00	40,50
Enfant, étudiant, demandeur d'emploi, possesseur carte Avantages Jeunes				
	Tarif A	40,50	36,00	40,50
	Tarif B	23,50	21,50	23,50
NON HERICOURTOIS Adulte				
	Tarif A	89,00	80,00	89,00
	Tarif B	52,50	47,00	52,50
Enfant, étudiant, demandeur emploi extérieur, possesseur carte Avantages Jeunes				
	Tarif A	52,00	47,00	52,00
	Tarif B	31,00	28,00	31,00
HERICOURTOIS				
Tarif C unique	13,00	-----	13,00	-----
NON HERICOURTOIS				
Tarif C unique	22,00	-----	22,00	-----

Inscription à l'année : remise de 20 % sur les tarifs mentionnés ci-dessus sauf tarif C

BAREME QUOTIENT FAMILIAL		
Tranche du revenu 2023	Catégorie	Tarif
Moins de 5 000 €	0	- 30 %
de 5 001 € à 11 294 €	1	Tarif de base
de 11 295 € à 28 797 €	2	+ 15 %
de 28 798 € à 55 569 € de 0 à 55 569 € (Personnes extérieures à Héricourt)	3	+ 30 %
de 55 570 € à 82 342 €	4	+ 35 %
Plus de 82 342 € Non présentation de l'avis d'imposition	5	+ 40 %

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

Coefficient

Berger
Levrault

ID : 070-200083608-20240527-DELIB0532024-DE

Le coefficient multiplicateur est appliqué sur le tarif de base, selon la tranche où se situe le quotient familial calculé comme suit : Revenu fiscal de référence, auquel il est ajouté les éventuels déficits fonciers/nombre de parts fiscales.

PRESTATIONS DIVERSES	Pour mémoire 2023-2024	2024-2025
A l'unité		
Glace, friandise et boisson	1,00	1,00
Sandwich	2,00	2,00
Repas	6,00	6,00
Ticket pour activité de plein air (karting...)	2,00	2,00

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT/ACTION FAMILLE/SORTIE PONCTUELLE							
	QF DE 0 à 500€	QF De 501 à 600€	QF De 601€ à 700€	QF De 701 € à 800 €	QF De 801 € à 1100 €	QF 1101 à 1500€	QF>1500 et plus *Non allocataire *Non héricourtois
Sorties sans repas	Bons vacances 7 €	Bons vacances 5 €	Bons vacances 4 €	Bons vacances 3 €	Bons vacances 2 €		
Activité < ou égale à 20 €	11,00	11,00	12,00	13,00	13,00	14,00	16,00
Activité < ou égale à 40 €	16,00	16,00	17,00	18,00	18,00	19,00	22,00
Activité > à 40 € et cout journalier d'un séjour (tout inclus)	22,00	22,00	23,00	24,00	24,00	25,00	27,00

En cas de non présentation de l'attestation du QF', le tarif QF > à 1 500 € sera appliqué

Les bons vacances seront déduits sur présentation du document de la CAF « Aide au temps libre »

Le second point de ce rapport concerne les tarifs des manifestations culturelles qu'il est proposé de maintenir à leur valeur 2023-2024

MANIFESTATIONS CULTURELLES

Application au 1^{er} Septembre 2024

	Pour mémoire 2023-2024	2024-2025
SPECTACLES		
Tarif normal	11,50	11.50
Tarif réduit - de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et spectacles Production Ville d'Héricourt Gratuité pour les moins de 12 ans	6,00	6,00
EXPOSITIONS diverses et SPECTACLES SCOLAIRES	2,00	2,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** les tarifs publics tels que décrits ci-dessus pour une application au 1^{er} Septembre 2024

Publié en Mairie
d'Héricourt,
le 03/06/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 30 Mai 2024
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

